

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 49	Absent(s) excusé(s) : 3	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 12 janvier 2021

Vote(s) pour : 49

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 18 janvier 2021,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

#### Point n°2021-01-18-BD-7 :

**Construction partenariale d'un modèle multimodal de prévision des déplacements couvrant le territoire de Metz Métropole : avenant n°1 à la convention de Coopération public - public.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude WALTER

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les termes de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite «loi NOTRe»,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la convention de coopération public-public, en date du 5 novembre 2019, relative à construction partenariale d'un modèle multimodal de prévision des déplacements couvrant le territoire de Metz Métropole,

VU le projet d'avenant n° 1 à la convention de coopération public-public, relative à construction partenariale d'un modèle multimodal de prévision des déplacements couvrant le territoire de Metz Métropole,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de poursuivre et mener à bien le travail avec les autres partenaires impliqués dans la mobilité sur le territoire de Metz Métropole,

ACCEPTÉ de verser au CEREMA un montant forfaitaire complémentaire de 5 125,75 € HT représentant le solde de la contribution financière de la Métropole à la construction partenariale d'un modèle multimodal de prévisions des déplacements, dont le coût complet est passé de 160 980 € à 171 231,50 € et la soulte réévaluée à 44 915,75 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1, joint en annexe.

Pour extrait conforme  
Metz, le 19 janvier 2021  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT





## Avenant à la convention de Coopération public – public relative à la construction partenariale d'un modèle multimodal de prévision des déplacements couvrant le territoire de Metz Métropole

Entre

L'Etat

- La Direction Interdépartementale des Routes Est, dont le siège se situe 10 et 16 promenade des Canaux – BP 82120 – 54021 Nancy Cedex, représentée par M. Erwan LE BRIS, directeur,  
ci-après dénommé « DIR Est »,
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, dont le siège se situe 2 rue Augustin Fresnel – CS 95038 – 57071 Metz Cedex 03, représentée par M. Hervé VANLAER, directeur,  
ci-après dénommé « DREAL Grand Est »,
- La Direction Départementale des Territoires de la Moselle, dont le siège se situe 17 quai Paul Wiltzer – BP 31035 – 57036 Metz Cedex 01, représentée par M. Björn DESMET, directeur,  
ci-après dénommé « DDT Moselle »,

**Metz Métropole**, dont le siège est situé 1, place du Parlement de Metz – CS 30353 – 57011 Metz Cedex 1, représentée par M. Michel DUMONT, Conseiller délégué au système de régulation du trafic, autorisé par délibération en date du 15 juillet 2020,

ci-après dénommé « Metz Métropole »,

et

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public administratif de l'État, dont le siège se situe Cité des Mobilités – 25, avenue François Mitterrand – CS 92 803 – F-69674 Bron Cedex, représenté par M. Jacques LE BERRE, directeur de la Direction territoriale Est, située 1, boulevard solidarité 57076 METZ Cedex 3,

ci-après dénommé le « Cerema »,

d'autre part,

désignées individuellement comme la « Partie » et collectivement comme les « Parties »,

Vu la Directive n° 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics, notamment son considérant 33 et son article 12-4 ;

Vu l'article 18 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu le titre IX de la loi 2013-431 du 28 mai 2013 portant création du Cerema ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Cerema ;

*Il est convenu ce qui suit :*

## **Objet de l'avenant**

L'objet du présent avenant à la Convention de coopération relative à la construction partenariale d'un modèle multimodal de prévision des déplacements couvrant le territoire de Metz Métropole est d'ajuster les dispositions contractuelles pour tenir compte du retard pris dans le programme de travail concourant à la construction partenariale d'un modèle multimodal de prévision des déplacements.

Le retard pris est imputable à deux causes différentes :

- Avancement moindre du projet pendant les phases aigües de la pandémie de COVID 19 (moindre disponibilité professionnelle des différents intervenants en période de confinement, impossibilité d'effectuer des recueils car les flux de déplacement ne sont pas représentatifs d'une situation normale). Cette situation a uniquement un impact sur les délais : les travaux ne pourront se terminer le 31 décembre 2020 comme prévu initialement.
- Mauvaise appréciation par le prestataire du marché de mise au point du modèle multimodal des déplacements de la difficulté de calage des modèles d'affectation. Cette situation a un impact sur le délai, mais également un impact financier. D'une part, des échanges plus nombreux se sont avérés nécessaires que ce qui était anticipé initialement. D'autre part, en plus des travaux habituels de vérification des résultats livrés par le prestataire, des traitements de données complémentaires ont dû être réalisés par le Cerema en raison de l'incapacité, partielle ou complète, du prestataire à les effectuer (analyse des données de comptage débit/taux d'occupation, ajustement des courbes débit/vitesse sur les données de temps de parcours google maps, calcul du temps perdu par un bus aux arrêts en fonction de la fréquentation de l'arrêt). Le surcoût est de 10 251,50 €.

## **Article 1 – Objet de la Convention**

Non modifié

## **Article 2 – Pièces contractuelles de la Convention**

Non modifié

## **Article 3 – Modalités de la coopération**

Non modifié

## **Article 4 – Propriété intellectuelle**

Non modifié

## **Article 5 – Confidentialité**

Non modifié

## **Article 6 – Moyens mis en œuvre au titre de la coopération**

### **6.1 Coût complet de la Coopération**

Le coût complet de la coopération, initialement de 160 980,00 €, est ré-estimé à 171 231,50 €.

L'annexe technique (annexe n°1) est inchangée. L'annexe financière (annexe n°2) est modifiée en conséquence.

### **6.2 Répartition**

Non modifié.

### **6.3 Versement de la soulte**

Metz Métropole alloue à Cerema un montant, initialement de 39 790 € HT, réévalué à 44 915,75 € HT. Ce montant est forfaitaire, et en principe non révisable et non actualisable et soumis à la TVA.

Metz Métropole procède au règlement de ce montant en trois fois, sur présentation d'un appel de fonds de Cerema, et sous réserve de la validation préalable commune des travaux réalisés :

- Un premier versement en fin d'année 2019 à hauteur de 19 895 € HT ;
- Un second versement en fin d'année 2020 à hauteur de 19 895 € HT
- Un troisième versement à hauteur de 5 125,75 € HT pour solde des missions prévues dans le présent partenariat.

Metz Métropole effectue chaque versement dans un délai de 30 jours au crédit du compte ouvert au nom du Cerema Est, sous les références suivantes :

**Identifiant national de compte bancaire - RIB**

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	57000	00001005297	49	TP METZ

**Identifiant international de compte bancaire - IBAN**

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1007 1570 0000 0010 0529 749	TRPUFRP1

## **Article 7 – Entrée en vigueur et durée de la Convention**

La Convention prend effet à la date de sa signature par les Parties et s'achèvera le 31 décembre 2021.

*Le démarrage des actions de la présente convention est conditionné à la signature de la présente Convention et à la réception par le Cerema de l'ensemble des documents et données fournis par les Partenaires.*

## **Article 8 – Modifications des clauses de la Convention**

Non modifié

## **Article 9 – Résiliation**

Non modifié

## **Article 10 – Règlement des litiges**

Non modifié

Fait à ....., le....., en 5 exemplaires originaux

Pour Metz Métropole,  
Le Conseiller délégué

Pour le Cerema,  
Le Directeur de la Direction Territoriale Est

Michel DUMONT

Pour la DIR Est,

Pour la DREAL Grand Est,

Pour la DDT de la Moselle,

### **Annexes**

Annexe 1 : Cahier des charges et planning prévisionnel de réalisation

Annexe 2 : Annexe financière

# **Annexe 1 : Cahier des charges de l'opération et planning prévisionnel**

Non modifiée



## Annexe 2 : Annexe financière

### Coût complet du programme (HT)

	Metz Métropole	Cerema
Personnel, dont frais de déplacement et d'hébergement	39 200 €	130 531,50 €
Frais annexes, matériel, fournitures, prestations de service, concourant à la mise en œuvre du programme	1 500 €	0,00 €
Participation valorisée (PV)	40 700 €	130 531,50 €
Coût Complet (CC)	171 231,50 €	

### Répartition du coût complet (HT)

	Metz Métropole	Cerema
Clef de répartition	50 %	50 %
Contribution respective (CR)	85 615,75 €	85 615,75 €

### Flux financier induit (HT)

	De Metz Métropole au profit du Cerema
Soulte	= 44 915,75 €

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz	Excusée point 7	Pour tous les points sauf point 7 (excusée)
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BAUDRIN	Pierre	Vernéville		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour
DIEUDONNE	Vincent	Vary	ABSENT	
DORR	Antoine	Vantoux		Pour
DUMONT	Michel	Féy		Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROSDIDIER	François	Metz		Pour
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	Excusé point 4	Pour tous les points sauf point 4 (excusé)
HENRION	François	Augny		Pour
HORY	Thierry	Marly		Pour
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOŁODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour tous les points sauf point 8 : contre
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour
NICOLAS	Martine	Metz		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury	EXCUSE	
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour
TRAN	Doan	Metz	Excusée pour le début de séance	
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

**Résumé de l'acte**  
**057-200039865-20210118-01-2021-DB7-DE**

**Numéro de l'acte :** 01-2021-DB7  
**Date de décision :** lundi 18 janvier 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Construction partenariale d'un modèle multimodal de prévision des déplacements couvrant le territoire de Metz Métropole : avenant n°1 à la convention de Coopération public - public  
**Classification :** 1.4 - Autres types de contrats  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 20/01/2021  
**Numéro AR :** 057-200039865-20210118-01-2021-DB7-DE  
**Document principal :** 99\_DE-7.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-LISTE ELUS BUREAU votes.pdf

**Historique :**

20/01/21 10:27	En cours de création	
20/01/21 10:32	En préparation	Catherine DELLES
20/01/21 11:11	Reçu	Catherine DELLES
20/01/21 11:11	En cours de transmission	
20/01/21 11:12	Transmis en Préfecture	
20/01/21 11:13	Accusé de réception reçu	